



Marque de fabrique, de commerce ou de service

CERTIFICAT D'ENREGISTREMENT

Le Directeur général de l'Institut national de la propriété industrielle certifie que la marque reproduite au verso a été enregistrée.

L'enregistrement produit ses effets à compter de la date de dépôt de la demande pour une période de dix ans indéfiniment renouvelable.

Cet enregistrement sera publié au Bulletin officiel de la propriété industrielle

n° 15/45 Vol. II du 6 novembre 2015

Le Directeur général de l'Institut
national de la propriété industrielle

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Yves LAPIERRE', is written over a horizontal line.

Yves LAPIERRE



M. Daniel Malaval
lotissement
4 les fougères
Commune de Païta - BP16442
98804 Noumea Cedex
Nouvelle Calédonie

N° National : 15 4 159 471

Dépôt du : 23 FÉVRIER 2015

à : 92 INPI - DÉPÔT ÉLECTRONIQUE

M. Daniel Malaval, lotissement, 4 les fougères, Commune de Païta, BP16442, 98804 Nouméa cedex, Nouvelle Calédonie.

M. Jean Claude Becker, lotissement, 4 les fougères, commune de Païta, BP16442, 98804 Nouméa cedex, Nouvelle Calédonie.

Mandataire ou destinataire de la correspondance :

M. Daniel Malaval, lotissement, 4 les fougères, Commune de Païta, BP16442, 98804 Noumea Cedex, Nouvelle Calédonie.

chambres et table d'hôtes, "Le Tour du
Monde", le gîte des voyageurs en
Nouvelle Calédonie

Classe N° 43: Services de restauration (alimentation); hébergement temporaire; services hôteliers; réservation de logements temporaires; mise à disposition de terrains de camping.

Classes de produits ou services : 43.